

snalc

de l'école au supérieur



AED Pour les assistants d'éducation

le SNALC revendique

**une sécurisation
des parcours**

**une revalorisation
salariale**

**une stabilité de l'environnement
de travail et de l'emploi**

**une reconnaissance
des missions**

**une meilleure
protection**



POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT
je vote SNALC, je fais voter SNALC
du 1^{er} au 8 décembre 2022



POUR LES AED

le SNALC revendique

Une sécurisation des parcours

- L'obtention d'un véritable statut de la Fonction publique
- Un recrutement sous contrat de 3 ans et l'obtention d'un CDI après un unique CDD de 3 ans pour les AED qui le souhaitent
- La pérennisation de l'affectation sur une école, un collège ou un lycée

Une revalorisation salariale

- Une grille indiciaire nationale avec avancement automatique et accéléré pour les premiers échelons
- L'accès à l'ensemble des prestations revalorisées de l'action sociale
- Un montant de l'heure supplémentaire au moins égal à 125% du SMIC horaire et un forfait nuit de 5 heures

Une stabilité de l'environnement de travail et de l'emploi

- Des recrutements massifs d'AED et un accès au temps complet pour les AED qui le souhaitent afin de pallier le manque récurrent de personnels dans les vies scolaires
- L'accès effectif et facilité aux concours de recrutement et à leur préparation
- Une véritable formation initiale et continue de qualité et un doublement du crédit d'heures pour formation

Une reconnaissance des missions

- Une redéfinition, une clarification et une hiérarchisation des missions des AED
- Un recrutement académique pour éviter pressions et abus par des chefs d'établissement
- Une certification ou un diplôme de reconnaissance des acquis professionnels

Une meilleure protection

- Un interlocuteur Ressources humaines ou référent AED dans chaque rectorat pour toute question d'ordre professionnel
- Un rôle accru de la CCP (recrutement, affectation, droit à la formation...)
- Une médecine du travail aisément accessible et de qualité

POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT

je vote SNALC, je fais voter SNALC

du 1^{er} au 8 décembre 2022